

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

Séance du 14 septembre 2023

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt-trois, le **14 septembre**, à **14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE.

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

18 août 2023

Membres présents :

Date de la réunion :

14 septembre 2023

Titulaires : Nelly ANTOINE, Annick BARRE, Jacques BOUVIER, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, François FROMET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Nicole JEANTHEAU, Cécilia NAUCHE, Régine VASSAUX

Suppléants :

José ABRUNHOSA suppléant de Yann BOURSEGUIN
Michèle AUGÉ suppléante de Gérard CHOPIN
Laurence BUCCELLI suppléante de Christophe THORIN
Gérard CHAUVEAU suppléant de Catherine LHERITIER
Anne-Marie THEVENET suppléante de Thierry BENOIST

Pouvoirs :

Marie-Pierre BEAU a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE.
Corinne GARCIA a donné pouvoir à José ABRUNHOSA.
Claire GRANGER a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU.
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER.
Philippe MERCIER a donné pouvoir à Annick BARRE.
Karine MICHOT a donné pouvoir à Alain GOUTX.
Jean-Marc MORETTI a donné pouvoir à François FROMET.
Vincent ROBIN a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE.

N°33.2023

Objet de la délibération :

**Administration Générale -
Association Nationale
des Directeurs et Directeurs
Adjoints des Centres
de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale
(ANDCDG) -
Subvention 2023**

Membres titulaires excusés : Marie-Pierre BEAU, Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Gérard CHOPIN, Marie-Agnès FERET, Corinne GARCIA, Claire GRANGER, Pascal HUGUET, Catherine LHERITIER, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Jean-Marc MORETTI, Vincent ROBIN, Christophe THORIN

Cécilia NAUCHE a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration de la demande de subvention, au titre de l'exercice 2023, de l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs Adjoints des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (ANDCDG).

Le Président rappelle que l'ANDCDG rassemble près de la totalité des cadres supérieurs de direction des centres de gestion et a pour objet de développer entre eux des relations solidaires, de faciliter les échanges, de favoriser le développement des coopérations, d'être un lieu d'expression collective et de valoriser leur fonction.

Cette association professionnelle organise son activité sous forme de commissions et groupes de travail. Elle assure réflexions, analyses et propositions techniques au profit de l'ensemble des centres de gestion.

Au-delà du travail classique des commissions techniques, de plus en plus sollicitées, qui permettent un débat et des solutions collectives sur les sujets les plus importants concernant les centres de gestion, l'association propose un appui complémentaire aux actions de la Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (FNCDG).

Aujourd'hui, des partenariats étroits et des protocoles de collaboration unissent les deux associations avec, pour résultats, des publications, des participations à des salons, l'organisation du travail en commissions ou la mise en œuvre conjointe des conférences nationales pour l'emploi par exemple.

L'ANDCDG œuvre activement à l'accompagnement des centres de gestion dans leur travail quotidien, via la réalisation et la mutualisation d'études, la mise à disposition de modèles et de conseils ou encore l'organisation de journées d'information et de formation ouvertes à l'ensemble des personnels des centres de gestion, qui réunissent à chaque fois plus de participants.

Ces actions sont devenues indispensables à l'ensemble des personnels des centres de gestion et permettent à la fois une concertation technique sur nos méthodes, mais aussi une préparation essentielle à toutes les actions communes à l'ensemble des centres de gestion.

La mise en œuvre de ces actions, les frais de gestion, d'organisation ainsi que les coûts pédagogiques qui en résultent, nécessitent le recours à des aides financières externes. C'est pourquoi l'ANDCDG sollicite l'attribution d'une subvention pour l'année 2023.

Le Président rappelle que, depuis plusieurs années, le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher attribue une subvention à l'ANDCDG. Pour mémoire, son montant annuel s'élève, depuis l'année 2013, à 250,00 €.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- **d'attribuer** une subvention de 250,00 € à l'ANDCDG, au titre de l'exercice comptable 2023,
- **d'autoriser** le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer tous les actes et pièces relatifs à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 18/09/2023

Exécutoire le : 18/09/2023

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte.

Le Président


Eric MARTELLIERE



Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 14 septembre 2023

Le Président,


Eric MARTELLIERE

